

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au centre communal polyvalent « Joël Le Theule » en séance publique (avec respect des mesures sanitaires et de distanciation) sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Sandra BERGER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Jean TARDIF, Hombeline LAUNAY, Arnaud GOYÉ, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG.

Absents excusés : Peggy BROSSARD (pouvoir à Hombeline LAUNAY), Delphine DUMOULIN (pouvoir à Katia HARDOUIN), Thierry LAGOQUET (pouvoir à Nicolas ALLAIN), Audrey HANTEVILLE (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Stéphane FOURNIER

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 7 octobre 2020

1/	Finances	2
a.	Décision modificative n°1 du budget Houssay et commune	2
b.	Participation financière à une formation surveillant de baignade	3
2/	Association	4
a.	Approbation règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations (joint en annexe)	4
b.	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association USN foot	4
3/	Adhésion à l'offre groupée de l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel	4
4/	Délégation du conseil municipal au maire pour la signature de conventions	4
5/	Ajout de membres aux commissions communales	5
6/	Création de comités de pilotage pour les projets communaux	5
7/	Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	6
8/	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020	6
9/	Divers	6

1/ Finances

a. Décision modificative n°1 du budget Houssay et commune

Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement sur le budget du Domaine du Houssay

Délibération 2020/10/01 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, adjointe aux finances,

Vu l'article D.2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, le processus d'autorisation de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour les budgets des collectivités territoriales est assoupli à titre exceptionnel et temporaire,

Considérant que l'excédent d'investissement cumulé du budget du Domaine du Houssay, incluant les restes à réaliser, s'élevait à la somme de 218 848.07 €,

Considérant que le solde créditeur du compte 1068 permet une reprise à hauteur de 213 887.56 €,

Vu l'avis favorable de M. TERRIER, comptable public en date du 24/09/2020,

Vu l'avis de la commission finances en date du 29/09/2020,

Une reprise de l'excédent d'investissement pour la somme de 51 420.58 € en section de fonctionnement est intégrée dans la décision modificative n°1 du budget du Houssay,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, valide cette reprise comme indiqué ci-dessus pour la somme de 51 420.58 € au compte D1068/040 en section d'investissement, et au compte R7785/040 en section de fonctionnement, opération d'ordre budgétaire à effectuer sur l'exercice 2020.

Décision modificative n°1 du budget Houssay

Délibération 2020/10/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2020,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, adjointe aux finances,

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 29/09/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°1/2020 du budget du Houssay, dont le détail est présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Intitulé	article	montant	Explications
location mobilières	6135	700,00	location broyeur pour 698,92 non budgétisée - dépassement de 672,93€
entretien et réparations réseaux	615232	5 800,00	pompage et nettoyage réseaux (1724,67€) + recherche fuite eau (3602,45€)
entretien et réparations réseaux	615232	6 100,00	facture GT Canalisations 4162€HT+Sturno 1928,75€HT - Fuite d'eau
bois et forêts	61524	3 000,00	travaux réalisés fin 2019 et payés sur 2020 + arbre à abattre carpodrome
honoraires	6226	3 500,00	label qualité camping bp2020 pour 500€ facture de 720€+ saga lab+socotec
taxes et impôts	6355	105,00	carte grise tracteur
redevances licences logiciel	651	443,00	hébergement e-majine (site internet domaine) bp2020 prévu en invest
	74741	31 772,58	équilibre budgétaire
excédent invest transf au compte résultat	R7785 / R042	51 420,58	opérations d'ordre

Section d'investissement

Intitulé	article	montant	Explications
autres bâtiments publics	21318	-51 420,58	équilibre budgétaire - écriture exceptionnelle COVID
matériel roulant	21571	17 750,00	Tracteur ISEKI pneumatiques industriels
matériel roulant	21571	285,60	éléments de contrepoids tracteur ISEKI
autres bâtiments publics	21318	-18 035,60	équilibre budgétaire - achat tracteur, bennette et contrepoids
autres bâtiments publics	21318	-1 276,00	équilibre budgétaire - armoire positive et rideaux logement fonction
autres immobilisations corporelles	2188	1 070,00	armoire positive salle Rondeau
autres immobilisations corporelles	2188	206,00	double rideaux logement fonction
affectation de résultats	D1068/D040	51 420,58	opérations d'ordre

Décision modificative n°1 du budget commune

Délibération 2020/10/03 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 09/03/2020,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, adjointe aux finances,

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 29/09/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°1/2020 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Intitulé	article	montant	Explications
locations mobilières	6135	1 300,00	locations bennes suite confinement
locations mobilières	6135	2 000,00	location pelleteuse déchets sauvage
autres fournitures non stockées	60628	-1 300,00	régul location de bennes
Redevances OM	62848	60,00	sacs amiante suite dépôts sauvages
autres services extérieurs	6288	-60,00	régul sacs amiante suite dépôts sauvages
entretien et réparation réseaux	615232	1 000,00	dératisation voirie communale (APPA)
autres services extérieurs	6288	-1 000,00	régul dératisation voirie communale
fournitures de voirie	60633	-3 500,00	dépassement budgétaire sur autres budgets
fournitures d'entretien	60631	300,00	prévision insuffisante : achat insecticide pour lutte guêpes
fournitures de petit équipement	60632	8 000,00	dépassement de 6740,15€
fournitures de voirie	60633	500,00	dépassement de 197,58€ + prévoir pour enrobé, béton...
locations mobilières	6135	100,00	dépassement de 85,32€ : mini pelle ateliers
entretien et réparations sur réseaux	615232	14 000,00	dépassement de 13453,72€
entretien matériels roulants	61551	12 000,00	dépassement de 10388,83
entretien et réparation gros matériel	61558	1 000,00	dépassement de 878,49€
honoraires	6226	360,00	non prévu au budget : vérification amiante hangar par Socotec
annonces et insertion	6231	-2 000,00	équilibre budgétaire
vêtements de travail	60636	-1 000,00	équilibre budgétaire
fêtes et cérémonies	6232	-10 000,00	équilibre budgétaire (animations communales)
autres services extérieurs	6288	-7 000,00	équilibre budgétaire (sortie familiale Noël)
transports collectifs	6247	-1 500,00	équilibre budgétaire - sortie conseil municipal Jeunes
maintenance	6156	360,00	logiciel e primo variable en fonction des élèves soit 200 enfants x 1,80€ TTC
locations mobilières	6135	1 600,00	location barnums
contrat de prestation de services	611	-1 000,00	suppression de la surveillance marché
fêtes et cérémonies	6232	955,00	
remise de prix	6714	45,00	remise de prix dessin de Noël
fournitures d'entretien	60631	361,00	anti-mousse mini golf
fournitures de petit équipement	60632	-361,00	régularisation - anti-mousse mini golf
fournitures de petit équipement	60632	-3 000,00	équilibre budgétaire (matériel associations)
Subvention	65748	2 250,00	subvention panneau solaire foot
Subvention	65748	5 000,00	spayzific zoo suite convention CM de juin 2020
autres fournitures non stockées	60628	53,00	chargeur piles et piles pour micro
fournitures de petit équipement	60632	-53,00	régularisation - chargeur piles et piles micro
autres primes d'assurance	6168	738,00	protection juridique
assurances multirisques	6161	-738,00	régul sur assurance - protection juridique
documentation générale et technique	6182	2 000,00	prévision insuffisante - dépassement de 348,24€
frais de formation	6184	1 500,00	frais pour réalisation bilan de compétence Laurence Ronseaux
titres annulés sur exercices antérieurs	673	24 156,00	remboursement taxe aménagement affaire ORBELLO Granulat 24155,91
autres charges except. sur opération gestion	6718	-24 156,00	équilibre budgétaire - remboursement taxe aménagement ORBELLO
autres fournitures non stockées	60628	20 000,00	prévision budgétaire insuffisante - achat de masques + virucide
autres charges except. sur opération gestion	6718	-20 000,00	équilibre budgétaire - masques, virucide
fournitures d'entretien	60631	2 000,00	bobine mains, savons et virucide
indemnités élus	6531	5 400,00	indemnités élus
cotisations retraite élus	6533	400,00	indemnités élus
cotisations sécurité sociale part patronale élus	6534	800,00	indemnités élus
frais d'études	617	-3 500,00	régul indemnités élus
autres services extérieurs	6288	-3 100,00	régul indemnités élus
subvention	65748	250,00	aide financement formation jeune Spayen
autres charges except. sur opération gestion	6718	-25 220,00	équilibre budgétaire

Section d'investissement

Intitulé	article	montant	Explications
autres agencements et aménagement terrains	2128	38 500,00	éclairage terrain de foot C pour 38 166,60€
matériel roulant	21571	-44 820,00	équilibre budgétaire
autres matériels et outillages incendie	21568	300,00	extincteurs commune achat pour 320,21€
autres installations et matériels techniques	2158	500,00	réparations provisoires barrage du Moulin BP152000 / Devis 152350
installation de voirie	2152	195,00	platine pour mât alu drapeau
autres immobilisations corporelles	21318	-195,00	Régularisation platine pour mât alu drapeau
matériel informatique	2183	1 520,00	tableau interactif école élémentaire - Classe V Levasseur
matériel informatique	2183	2 000,00	tableau interactif école élémentaire
matériel informatique	2183	2 000,00	standard téléphonique mairie + mutation IP

b. Participation financière à une formation surveillant de baignade

Délibération 2020/10/04 :

Vu la demande formulée par Luc BLAVETTE,

Vu l'avis du bureau du 28/09/2020 et de la commission finances du 29/09/2020,

Luc BLAVETTE sollicite la commune pour une participation financière sur le coût de la sa formation sauveteur nageur (BNSSA) s'élevant à 750 € et propose de s'engager pour travailler l'été 2021 sur la base de loisirs en tant que surveillant de baignade.

Il est proposé que la commune participe à hauteur de 250 € aux conditions suivantes :

- Le montant de 250 € sera versé sur justificatif de paiement de la totalité du montant de la formation par Luc BLAVETTE,

- Luc BLAVETTE s'engage à travailler en tant que surveillant de baignade en été 2021. Si il ne peut honorer son engagement, il devra rembourser les 250 € à la collectivité,
- Une convention sera signée entre la commune et le demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et une abstention (Karine LEBATTEUX), accepte :

- **Le versement de 250 € aux conditions présentées ci-dessus,**
- **Mandate M. le Maire pour signer une convention.**

2/ Association

- a. Approbation règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations (joint en annexe)

Délibération 2020/10/05 :

M. le Maire donne la parole à Nicolas ALLAIN, Adjoint aux associations,

Vu l'avis de la commission Associations en date du 23/09/2020,

Dans le cadre de l'attribution des subventions aux diverses associations, un règlement d'attribution a été présenté à la commission association, comprenant le calendrier des demandes, l'organisation de dépôt des demandes, les critères d'attribution...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix, valide le règlement d'attribution des subventions aux associations pour la durée du mandat, qui sera transmis à toutes les associations et joint en annexe.

- b. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association USN foot

Délibération 2020/10/06 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'en 2019, l'association USN football a acheté un panneau de score solaire, avec une participation de la commune de 50% du montant d'achat soit 4 500 €, au titre d'une subvention exceptionnelle validée par le conseil municipal du 17/10/2019.

L'association sollicite à nouveau la commune pour une prise en charge totale de cette acquisition qui s'élève à 9 000 €.

Le bureau réuni le 14/09/2020 a demandé un avis à la commission association et à la commission finances.

La commission associations réuni le 23/09/2020 a émis un avis favorable pour une subvention de 2 000 à 2 500 €,

Le bureau en date du 28/09/2020 propose une subvention de 2 250 €, montant validé par la commission finances en date du 29/09/2020 et inscrit à la décision modificative n°01/2020 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour octroie une subvention exceptionnelle à l'association USN football d'un montant de 2 250 €. Ce montant est inscrit à la décision modificative n°01/2020 du budget communal inscrit au 65748.

3/ Adhésion à l'offre groupée de l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel

Délibération 2020/10/07 :

M. le Maire présente à l'Assemblée,

Vu la directive européenne n° 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP

« constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005... », pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement » ;

Vu l'article L 2113-2 du code de la commande publique prévoyant qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

1° L'acquisition de fournitures ou de services ;

2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Vu l'article L 2113-4 du code de la commande publique prévoyant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Vu la délibération n°2014/10/02 du 19/10/2017 approuvant la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, acheminement de Gaz Naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres,

Considérant que ce marché arrive à terme le 30 juin 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel proposé par l'UGAP (Union des groupements d'Achats Publics),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour décide :

- **D'adhérer au dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP**
- **Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres qui auront une durée courant jusqu'au 30 juin 2025.**

4/ Délégation du conseil municipal au maire pour la signature de conventions

Délibération 2020/10/08 :

M. le Maire présente à l'Assemblée,

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale et la bonne gestion des services, et éviter de solliciter à chaque fois le conseil municipal, il est proposé que le conseil municipal donne délégation au Maire, pour la durée du mandat dans les domaines suivants :

- prêt de matériel à la Communauté de communes du Val de Sarthe et aux communes membres de la Communauté de communes du Val de Sarthe,
- stage scolaire ou de formation adulte dans les services communaux ou les écoles,
- prestation de service entre la commune et la communauté de communes (exemple : intervention à la Communauté de communes du Val de Sarthe ou aux communes membres de la Communauté de communes de l'agent communal en charge de l'informatique pour une prestation de service)
- formation, stage pour les agents communaux en vertu du statut de la fonction publique territoriale,

Les domaines énumérés ci-dessus font l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour signer les conventions portant sur les domaines énoncés ci-dessus,**
- **dit que les décisions feront l'objet d'une information au conseil municipal.**

5/ Ajout de membres aux commissions communales

Délibération 2020/10/09 :

M. le Maire présente les demandes d'élus qui souhaitent adhérer à certaines commissions :

M. le Maire est Président de toutes les commissions suivantes :

Commission	Composition actuelle	Ajout
Finances	Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Sandra BERGER, Nicolas ALLAIN, Joëlle BRUNET	
Informatique	Katia HARDOUIN, Arnaud GOYÉ, Stéphanie SIMON	
Travaux, Voirie, Bâtiments	Loïc JARROSSAY, Pascal MAZÉ, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Delphine DUMOULIN, Jean TARDIF, Stéphane FOURNIER, Joëlle BRUNET	
Houssay	Karine LEBATTEUX, Gladys TORTAY, Jocelyne PILON, Audrey HANTEVILLE, Pascal MAZÉ, Peggy BROSSARD, Loïc JARROSSAY, Thierry LAGOGUET, Richard MONTEWIS, Alain GALY	
Urbanisme, Environnement	Stéphane FOURNIER, Richard MONTEWIS, Loïc JARROSSAY, Dominique ROUSSEAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Alain GALY	
Cimetière	Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER	
Affaires scolaires	Sandra BERGER, Jean TARDIF, Audrey HANTEVILLE, Hombeline LAUNAY	
Communication	Hombeline LAUNAY, Gladys TORTAY, Richard MONTEWIS, Virginie SIEG	
Commerces	Sandra BERGER, Jean TARDIF, Delphine DUMOULIN, Peggy BROSSARD	Nicolas ALLAIN, Thierry LAGOGUET
Associations	Nicolas ALLAIN, Arnaud GOYÉ, Jean TARDIF, Thierry LAGOGUET	
Festivités	Nicolas ALLAIN, Thierry LAGOGUET, Hombeline LAUNAY, Arnaud GOYÉ, Sandra BERGER, Jean TARDIF	
Bibliothèque		Nicolas ALLAIN, Pascal MAZÉ
Commission d'appel d'offres	<u>titulaires</u> : Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Stéphane FOURNIER <u>suppléants</u> : Karine LEBATTEUX, Pascal MAZÉ, Richard MONTEWIS	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, valide les intégrations comme indiquées ci-dessus.

6/ Création de comités de pilotage pour les projets communaux

Délibération 2020/10/10 :

M. le Maire informe l'Assemblée que les différentes commissions travaillent sur des projets communaux dont l'importance de certains invite à la création de comité de pilotage.

Un comité de pilotage est composé d'élus dont un élu référent et d'agents.

Son objet : réflexion sur le projet, la définition des besoins, rencontre les prestataires (assistant à maîtrise d'ouvrage, architecte...) de la collectivité pour définir les différentes orientations afin que les commissions et le conseil municipal valide le projet.

- **Construction d'un centre socio-culturel comprenant les services de la bibliothèque, cyber espace, sur le site presbytère et de l'ancienne poste.**

Composition du comité de pilotage : Loïc JARROSSAY, Pascal MAZÉ, Richard MONTEWIS, Karine LEBATTEUX, Gladys TORTAY, Hombeline LAUNAY, Joëlle BRUNET et Majide BOUYOUZANE du service administratif.

- **Maison des associations : rénovation de l'ancien restaurant scolaire.**

Composition du comité de pilotage : Nicolas ALLAIN, Arnaud GOYÉ, Jean TARDIF, Thierry LAGOGUET de la Commission associations, Loïc JARROSSAY, Pascal MAZÉ, Joëlle BRUNET et Sara LECERF du service administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour valide la composition des deux comités de pilotage mentionnés ci-dessus.

7/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

Déclaration d'Intention d'aliéner (Droit de Préemption Urbain) 2020, depuis le 18 septembre

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
20 Z 0037	12 rue des Noës	ZE 120	1838 m ²		X
20 Z 0038	12 rue de Voivres	AB 236	658 m ²		X
20 Z 0039	17 rue des Eglantines	AD 147	789 m ²		X

8/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

9/ Divers

M. le Maire donne la parole aux adjoints et élus délégués qui présentent le travail des commissions communales et communautaires.

Séance levée à 21h50.